

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

AMENDEMENT

N ° AS456

présenté par

M. Lioret, M. Ménagé, M. Taché de la Pagerie, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt,
Mme Delannoy, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur,
Mme Mélin, M. Muller et Mme Ranc

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 30, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.